



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs
éducation
nationale

Circonscription BESANCON 1
Valérie HERTZ
Inspecteur de l'Éducation nationale
☎ 03 81 65 48 53
☎ 03 81 83 50 61
✉ ce.iemb1.dsden25@ac-besancon.fr

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale
26, Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON Cedex

NOTE de SERVICE N°2

Ecoles du secteur Planoise

CADRE DE TRAVAIL

Année scolaire 2018 - 2019

AXES du REFERENTIEL : Priorités pour les écoles (Rappel - juin 2015)

Les axes choisis pour les écoles du REP+ Diderot engagent tous les personnels

Les élèves

1- Garantir l'acquisition du " Lire, écrire, parler " et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

- Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements (objectifs de travail, procédures efficaces, co-présence enseignante.).
- Lire, écrire, parler pour apprendre dans toutes les disciplines (attention particulière aux Enfants Allophones Nouvellement Arrivés).

2 – Intégrer le numérique au service des apprentissages.

- Développer l'usage du numérique pour mieux assurer la différenciation de l'enseignement, pour favoriser l'interactivité et le plaisir d'apprendre, pour réduire les difficultés scolaires et pour faciliter des démarches de recherche.

3- Conforter une école bienveillante et exigeante

- Évaluation des élèves (des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail, les progrès des élèves sont mis en œuvre...).
- Suivi des élèves (commission de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles...).

Les familles

4 - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

- Coopération avec les parents
- Des actions d'informations et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou au collège. Elles permettent aux familles d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité.

Les équipes

5 - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

- Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés.
- Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps.
- Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels.

La formation

6 - Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

Formation continue : La formation répond concrètement aux besoins identifiés en aidant à problématiser les situations professionnelles rencontrées et à les confronter à des références théoriques.

La mise en place des CP « 100% réussite » et du dédoublement des classes de CE1 sera une priorité de formation.

Les enseignants nouvellement nommés en Education prioritaire bénéficieront d'une formation spécifique.

Le pilotage

7 - Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

- Évaluation : des références à des tableaux de bord seront développées.
- Valorisation du travail et de la communication.

Les axes prioritaires dégagés :

- Garantir l'acquisition du "lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences du socle
Ainsi, la production écrite comme la production orale des élèves devront être travaillées prioritairement dans les classes.
- Dès le début de l'année 2018 – 2019, mettre en œuvre de la mesure 2 du plan Villani Torossian dans les CP et CE1 des REP+
- **Expliciter ses démarches, c'est expliciter son enseignement pour donner du sens aux apprentissages.**
C'est énoncer clairement les objectifs aux élèves et l'évaluation qui leur sera proposée, notamment les critères de réussite.
Cet enseignement implique de proposer un étayage différencié et de permettre aux élèves de donner du sens aux apprentissages, constater leurs progrès, leurs points forts et leurs points faibles.

Les personnels supplémentaires

Les moyens supplémentaires accordés aux écoles du REP+ sont les suivants :

- 1 Enseignant PDMQDC à Ile de France
- 1 Professeure des écoles « référentes Ecoles/Collège » et 2 PLC
- 1 Coordinatrice à temps complet

Remarque : 1 Enseignant PDMQDC à Fourier

Les personnels supplémentaires doivent contribuer à faire atteindre les objectifs prioritaires. Avec ces enseignants, l'équipe pédagogique co-construit des gestes professionnels et des démarches pédagogiques qui doivent profiter au plus grand nombre d'élèves afin de faire progresser les plus fragiles et de nourrir les plus assurés.

Les personnels des RASED participent à la réflexion et s'incluent dans les dispositifs en ciblant leurs interventions en direction des élèves en difficultés persistantes.

Les personnels supplémentaires interviendront au minimum deux fois par semaine dans les classes.

Les classes de CM2 sont prioritaires pour le travail avec les référentes Ecoles/ Collège.

Personnels concernés	Démarche de travail
<p>« Maître Plus »</p> <p>Ecole Ile de France Mme Daviot (50%) et Mme Jacquey (50%)</p> <p>Ecole FOURIER Mme Vidal</p> <p>Professeures Référentes « Ecoles/ Collège » :</p> <p>Ecoles Bourgogne/Champagne/Dürer Mme Chaillet (7 demi journées dans les classes)</p> <p>Ecoles Ile de France Mme Krattinger Mme Sauget (2 demi journées dans les classes)</p>	<p>Travailler à deux c'est analyser finement les besoins des élèves, préparer ensemble des séquences, réaliser des ajustements, évaluer, faire constater les progrès réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la maîtrise des compétences de base. ○ Repérer les obstacles d'apprentissage dans les fondamentaux et analyser la nature des difficultés pour les élèves. ○ Répondre et remédier de façon plus efficace aux difficultés rencontrées par les élèves. ○ Construire des situations pédagogiques pour anticiper et remédier aux difficultés. ○ Axer les séquences sur une pratique de <u>l'oral</u> au service des apprentissages en priorisant un domaine (Français ou Mathématiques) ○ Repérer les démarches qui font progresser les élèves en travaillant notamment l'oral fondé sur les échanges entre élèves ET proposer des situations motivantes. ○ Observer les processus d'apprentissage. ○ Identifier les gestes professionnels de l'aide pour rendre les situations accessibles à tous et compréhensibles par les élèves. ○ Renforcer les rituels, l'entraînement, la répétition et l'habitude. ○ Construire des outils de classe, des références et des ressources pour les élèves. ○ Evaluer les élèves et leurs progrès. ○ Questionner les pratiques, rechercher de nouvelles organisations pédagogiques. ○ Mutualiser les outils, les supports d'apprentissage et les pratiques professionnelles.

LES ASSISTANTS PEDAGOGIQUES – 7 AP

Temps de service : 19h 30 – 7 assistants pédagogiques

Réunion de quinzaine avec Madame CHAILLET, référente CM2 -6^{ème}

1H30 → Temps hebdomadaire permettant la concertation avec les enseignants :

18h → Six demi-journées dans les écoles maternelles et/ou élémentaires

Les assistants pédagogiques sont présents 6 demi-journées dans les classes dont quatre matinées et deux après-midi.

Ils assurent exclusivement des fonctions d'appui aux personnels enseignants. **Ils ne prennent pas en charge " les élèves en difficulté ".**

Ils sont **dans la classe avec l'enseignant** pour permettre à celui-ci d'accompagner tous les élèves.

Ils ne font ni service d'accueil (ou de récréation), ni APC, ni accompagnement de sorties (classes transplantées).

Ils ne doivent en aucun cas se retrouver seuls dans une classe ou avec un groupe d'élèves.

Les préparations de classe et les corrections ne relèvent pas de leurs compétences.

Ils doivent être informés des séquences prévues en leur présence.

Ils sont présents pour des séquences concernant les fondamentaux (français ou maths).

Certains assistants pédagogiques sont inscrits à l'ESPE et bénéficient de semaines de stage dans les classes (observation et/ou pratique accompagnée). Ces sessions sont prioritaires sur leur temps de présence dans les classes en tant qu'assistant pédagogique.

Affectation des Assistants Pédagogiques :

1 AP à EE Champagne ; 2 AP à EE Bourgogne ; 2 AP à EE Ile de France ; 2 AP EE à Dürer

Coordonnatrice - Formateur Académique – Interlocuteurs privilégiés

Coordonnatrice:	Mme BESSERO Corinne
Formateur Académique sur le réseau :	Mme DUHEM Emilie
Interlocuteurs privilégiés : les conseillères pédagogiques de la circonscription	Ecoles Maternelles : Mme PREVITALI Nathalie Ecoles élémentaires : Mme MAIGROT Nathalie

LES CONCERTATIONS (6 journées)

Concernent également les enseignants des écoles maternelles Saint Exupéry, Fribourg, Fourier et élémentaire Fourier

→ Secteur DIDEROT

Nombres d'écoles	Nombre de classes	dont ULIS	dont UPEAA	Personnels Enseignants
12 4 élémentaires 8 maternelles	77 élémentaires 35 maternelles	1 Bourgogne 1 Champagne	1 Bourgogne 1 Champagne	RASED : Psychologues : 3 Maîtres E : 4 Maîtres G : 2

→ Secteur écoles Fourier, Saint Exupéry, Fribourg

Nombres d'écoles	Nombre de classes	dont ULIS	dont UPEAA	Personnels Enseignants
4 1 élémentaire 3 maternelles	29 élémentaires 13 maternelles	1 Fourier	////////////////////	RASED : Psychologue : 1 Maître E : 1

Réf : circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

Les enseignants exerçant dans une des écoles Rep+, listées dans un arrêté ministériel, bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation. Les enseignants exerçant à temps partiel en bénéficient au prorata de leur quotité de travail.

Les enseignants des écoles élémentaires FOURIER et maternelles FOURIER, FRIBOURG et SAINT EXUPERY bénéficient également, sur décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de la libération de 18 demi-journées pour l'année scolaire 2017-2018 selon la circulaire de juin 2014.

Les journées de concertation sont organisées en fonction des axes du REP+ ou du projet d'école pour les écoles hors REP+ et des problématiques (ou besoins) formulées par les équipes pédagogiques.

Les concertations sont octroyées par journées et non par demi-journées.

Neuf remplaçants ont été affectés préférentiellement dans des écoles de Planoise pour permettre d'organiser les temps de concertation, de suivi des élèves et favoriser le travail collectif et la formation.

Ces différents temps s'organisent de la manière suivante (cadrage départemental) :

Les temps de concertation et de formation REP+ sont référés à la quotité de service de chaque enseignant. Les 18 demi-journées seront planifiées comme suit :

- Enseignants à 100% : 3 jours de formation (6 demi journées) et 6 jours de concertation (soit 12 demi journées).
- Enseignants à 75% : 2 jours de formation (4 demi journées) et 4 jours de concertation (soit 8 demi journées).
- Enseignants à 50% : 1 jour de formation (soit 2 demi journées) et 4 jours de concertation (soit 6 demi-journées).
- Enseignants à 25% : 1 jour de formation et une journée de concertation à planifier lorsque l'enseignant est présent dans l'école.

Les PEMF et les enseignants assumant des responsabilités syndicales, bénéficient du temps de formation et de concertation référé à leur quotité de service devant élèves (50% ou 75%).

Les formations, planifiées le mercredi matin ou après-midi (deux fois trois heures) ou en soirée, s'intègrent dans le volume des jours de formation (3 jours ou 2 jours ou 1 jour selon les quotités de service). Le temps de formation planifié le mercredi ou en soirée est donc récupéré sur du temps de classe et non pas sur les temps de concertation.

A l'initiative de l'inspectrice, des réunions de directeurs seront planifiées régulièrement, elles permettront de faire le point sur l'avancée des travaux réalisés lors des différents temps de réunion (formations, concertations, ...).

Organisation des remplacements :

Le titulaire de la classe prépare sa classe. Les remplaçants assurent la continuité pédagogique des apprentissages. Dans la mesure du possible, le même remplaçant prendra en charge la même classe lors des temps de concertation et de formation.

Organisation générale

- Le calendrier des concertations est arrêté pour chaque période. Il est réfléchi au sein des écoles puis construit avec les directeurs lors de réunions spécifiques avec l'équipe de circonscription. Après validation par l'IEN, il est adressé aux directeurs des écoles REP+ pour diffusion à l'ensemble des personnels affectés dans les écoles.
- Les deux enseignantes des Unités Pédagogiques pour Enfants Allophones Nouvellement Arrivés ainsi que les enseignantes des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire premier degré s'inscriront dans les groupes de travail en fonction des thématiques retenues. Elles participent aux deux formations du mercredi ou en soirée.
- Les personnels des RASED, les enseignantes affectées sur le dispositif "Plus De Maîtres Que De Classes" et les Référentes participeront aux différents temps de concertation en fonction de leur quotité de service. Ils feront parvenir à l'IEN l'organisation retenue sous couvert des directeurs. Ils participent aux deux formations du mercredi ou en soirée.
- Les Assistants Pédagogiques durant la première période, participent aux temps de concertation prévus dans les écoles maternelles.
- Neuf remplaçants ont été affectés préférentiellement sur Planoise (REP+). Lors des remplacements, ils prennent en charge les temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires si celles-ci sont planifiées le jour du remplacement.
- En cas d'absence d'un remplaçant : le titulaire doit reprendre sa classe.
- En cas d'absence du titulaire : la journée ne sera pas reconduite puisqu'une autorisation d'absence est délivrée.
- Chaque groupe d'enseignants se réunira en priorité au « Centre de ressources REP+/B1 » Ecole élémentaire CHAMPAGNE (il sera nécessaire de réserver la salle), ou dans l'école de son choix.
- Les temps de concertation doivent porter sur des questions pédagogiques et didactiques. Il sera possible de se rendre à Canopé ou à la bibliothèque de l'ESPE pour certaines réunions de travail. Ces temps peuvent également être consacrés à des observations de classe.

A l'issue de chaque rencontre, un document de synthèse (cf. annexe) sera systématiquement adressé à l'IEN, précisant les points abordés, les questionnements, les projets de travail. L'équipe de circonscription pourra être sollicitée pour participer au groupe de travail ou s'inviter aux échanges.

Les objectifs du travail en équipe sont bien déterminés, mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux.

LA FORMATION (3 JOURS)

Journées de stage

Le temps de formation est référé à la quotité de service de chaque enseignant

- 100% : 2 journées et 1 journée fractionnée (mercredis ou après la classe)
- 75% : 1 journée et 1 journée fractionnée (mercredis ou après la classe)
- 50% : deux mercredis après-midi ou après la classe.

Thématiques retenues pour l'année scolaire 2018/2019 : Elles seront présentées aux écoles lors de réunions fin septembre par l'inspectrice, la coordonnatrice et une conseillère pédagogique.
Les formations débuteront en octobre après concertation avec les directeurs.

PLANIFICATION ANNUELLE DES PERSONNELS SURNUMERAIRES

	P1	P2	P3	P4	P5
AP	Maternelles 6 demi-journées	Elémentaire 2 matinées et 2 am En fonction des besoins dans les écoles	Elémentaire 2 matinées et 2 am En fonction des besoins dans les écoles	Elémentaire 3 matinées et 1 am En fonction des besoins dans les écoles	Elémentaire 2 matinées et 1 am En fonction des besoins dans les écoles
		Maternelle 2 matinées	Maternelle 2 matinées	Maternelle 1 matinées et 1 am	Maternelle 2 matinées en PS et MS et 1 am
M+	Priorité CE2	Cycle 2 et CM1 En fonction des besoins de l'école			GS
Réf	Collège DIDEROT		Mme Chaillet: (7 demi-journées) Classes de CM2 Mme Krattinger et Mme Sauget (2 demi-journées) L'organisation des interventions des Référents sera définie avec les directeurs des écoles élémentaires en fin de période 1.		

Textes de référence

L'ensemble de ces documents a déjà été communiqué aux écoles

- Circulaire « Refondation de l'Education prioritaire » N° 2014-077 du 04/06/2014
- Référentiel pour l'Education prioritaire, Axes du référentiel
- Circulaire « Plus de maître que de classe » N°2012-201 du 18/12/2012
- Note départementale pour la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes ».
- Projet REP + Diderot

L'inspectrice de l'Éducation Nationale,

Valérie HERTZ